

Questions orales

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député a tort. Nous soutenons les efforts déployés par le gouvernement de la Saskatchewan, afin de lutter contre les mesures de harcèlement dont est victime la potasse de la province. Comme je l'ai précisé à la Chambre, nous avons déterminé que sa décision de contrôler la production relève de sa compétence. Notre ministère de la Justice nous l'a confirmé. Nous avons chargé un conseiller juridique spécial à Washington d'étudier les centaines de pages d'imprimés d'ordinateur qui composent la décision, afin de déterminer dans quelle mesure on peut intervenir.

Je me suis entretenue encore lundi dernier avec le ministre du Développement économique de la Saskatchewan. Je me suis également entretenue avec le premier ministre Devine avant d'entrer à la Chambre aujourd'hui. Nous faisons tout en notre pouvoir pour aider la province qui est frappée sur bien des fronts économiques et qui n'obtient pas beaucoup d'aide de l'opposition.

LES MESURES PRISES PAR LA MINISTRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il se peut qu'on ait pu obtenir un droit moins important, si la ministre avait agi avant la décision du Département américain du Commerce du 21 août dernier. Ainsi, je voudrais lui demander pourquoi il n'y a que trois semaines et demie que le gouvernement a fait appel aux services de la firme d'avocats O'Melveny & Myers, à Washington, afin de l'aider dans le cas de la potasse? Pourquoi n'a-t-on pas pris des mesures en ce sens avant que le Département américain du Commerce ne décide, le 21 août, d'imposer un droit d'au plus 85 p. 100 sur la potasse de la Saskatchewan. Pour quelles raisons la ministre a-t-elle attendu si longtemps pour agir? Pourquoi ne l'a-t-elle pas fait auparavant? Comment expliquer qu'elle ait attendu que la décision américaine soit prise avant de se porter à la défense de la Saskatchewan?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai déjà signalé à la Chambre qu'avant cette décision, nous jugeons que cette question n'aurait jamais dû être soulevée. J'ai également précisé à la Chambre et au député que les deux entreprises qui l'ont fait ne représentent que 5 p. 100 environ du marché américain, que les États-Unis sont loin de pouvoir répondre à leur demande dans ce domaine et qu'en vertu de toute loi sur les sanctions commerciales ou dans le cadre du GATT, le problème n'aurait jamais dû se poser. Nous avons fait part aux Américains de notre position par le biais de notre ambassade.

M. Nystrom: Vous ne l'avez pas fait personnellement.

Mlle Carney: Bien sûr que oui. Cela fait partie de nos fonctions au ministère du Commerce extérieur.

Je voudrais signaler qu'il s'agit de sociétés privées et qu'une intervention gouvernementale est alors plus difficile. Nous avons présenté toutes les instances possibles et nous accordons tout notre appui à la Saskatchewan.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE
REPRÉSENTANTS DU SECTEUR MINIER DU COSTA RICA

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune d'une délégation de représentants du secteur minier du Costa Rica, dirigée par M. Clinton Cruickshank, député.

Des voix: Bravo!

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA LOCATION DE BUREAUX AUX NÉGOCIATEURS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait au maquignonnage auquel a donné lieu le marché conclu par Gervais Desrochers au sujet du bureau réservé aux négociations sur le libre-échange.

J'ai ici un communiqué daté du 24 mai 1985 dans lequel il est dit que le même personnage, Gervais Desrochers, a reçu du ministère des Transports la somme de 75 000 \$ pour étudier l'expansion d'un aéroport à Joliette, au Québec, même si les médias signalaient par après qu'il n'avait aucune expérience dans ce domaine. D'après la dernière révélation, Gervais Desrochers aurait reçu une somme supplémentaire de 50 000 \$ lors du marché conclu avec la compagnie d'assurance La Métropolitaine au sujet du bureau devant servir aux négociations sur le libre-échange.

Le premier ministre dira-t-il à la Chambre quand il a pris connaissance de ces manigances pour faire des largesses aux amis du parti conservateur? Quelles mesures positives ont été prises ou entend-il prendre pour s'assurer qu'il n'y aura plus de marché de ce genre? Les Canadiens ne le toléreront plus.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je peux signaler au député que j'ai fait enquête au sujet des circonstances dans lesquelles le marché avec La Métropolitaine a été conclu. Toutes les négociations ont été effectuées directement par des fonctionnaires des Travaux publics avec La Métropolitaine. Il n'y a eu aucune autre partie en cause. Le bail a été accordé conformément aux normes ordinaires arrêtées par le Conseil du Trésor.

[Français]

ON DEMANDE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION
ROYALE D'ENQUÊTE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Encore une fois, les médias d'information nous informaient hier du fait qu'un ami du parti conservateur avait bénéficié d'un montant de 5 p. 100 sur une transaction.

Compte tenu du fait que M. Pierre O'Neil soulevait dans *Le Devoir*, en mai 1986, une situation semblable, compte tenu du cas Brodilaf à Drummondville, compte tenu des accusations qui ont été faites, l'enquête de l'ACDI concernant la Wajax, le scandale d'hier soir, et encore combien d'autres, je demande donc maintenant au premier ministre s'il est prêt à exiger immédiatement une commission royale d'enquête. Je lui demande pour la nième fois de créer cette commission royale